

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :

20 décembre 2022

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 29 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V.– DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – M^{me} RUELLE N.– DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – NIEUWJAER M. – M^{me} LEROY R.– M^{me} BONNET M.

Procurations : M^{me} SOURDEAU A. pour M. FOVEZ A.
M. NIEUWJAER M. pour M^{me} DELAVAL MF.

Secrétaire de séance : BILLOIR R.

OBJET : Personnel communal – création d'un contrat temporaire pour accroissement de l'activité

Suite à l'impossibilité de recourir de nouveau aux contrats PEC pour le début d'année 2023, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la création d'un poste d'agent technique afin de faire face à l'accroissement d'activité au service technique « Voirie/Espaces verts ». Il s'agirait de recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (30h par semaine) du 01/01/2023 au 31/03/2023 inclus. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Créer un emploi d'agent technique (échelle C1) pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine.
- Recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (30h/hebdomadaire) du 01/01/23 au 31/03/23.

- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 11 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 30 décembre 2022.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **09 JAN. 2023**
Et de la publication le **09 JAN. 2023**

